



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Metz, le **23 JAN. 2023**  
N° 500 404 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP  
EP5722

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne.

**OBJET** : Vouillers (51) – installation de parc photovoltaïque.  
**RÉFÉRENCE** : courrier du 11 janvier 2023.

Par correspondance visée en référence, vous avez consulté la SDRCAM Nord à propos du permis de construire PC051 654 22 O0002 en vue de l'implantation de parc photovoltaïque à Vouillers, lieu-dit Le Parc.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, après étude de votre demande, il apparaît que la zone d'implantation ne concerne aucun immeuble militaire. Néanmoins, celle-ci se trouve à l'intérieur de la servitude T7 de l'aérodrome de Saint-Dizier, sans incidence sur celle-ci. En effet, la cote NGF de cette servitude est de 288 mètres tandis que la hauteur des projets est de 192 mètres.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Dominique LAMBERT,  
commandant la division appui des formations

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

DDT de la Marne  
40 boulevard Anatole France  
51 000 Châlons en Champagne

### COPIES :

- ESID Metz.
- COMBdD Mourmelon-Mailly ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Châlons en Champagne.